

Succession par représentation

Par **fanto**, le **09/06/2015** à **22:23**

Bonjour ,

Je vais essayer d'expliquer mon "cas" le plus clairement possible.

Mon père est décédé il y a 25 ans. J'étais son unique enfant.

Ma grand-mère paternelle a vendu en 2007 un terrain d'une valeur de 100 000 € (89 000€ frais de notaire déduits). La répartition de cette vente a été la suivante :

-grand mère : 2/10 de l'usufruit (17800€ perçus)

-tante (fille de ma grand-mère et soeur de mon père défunt) : 13/16 de nue-propriété (57850€ perçus)

-moi (par représentation de mon père défunt) : 3/16 de nue-propriété (13350€ perçus).

Ma grand-mère étant décédée récemment , je me pose des questions quant à la question de la nue-propriété. Quel acte a pu permettre que ma tante perçoive 13/16 de nue-propriété du terrain vendu en 2007 ? Comment expliquer cette situation (donation,...) ?

Par ailleurs , est-il possible , au vu de la succession de ma grand-mère à venir , qu'il n'y ait pas une répartition égale de son patrimoine entre ma tante et moi ?

Par avance , merci pour vos éclaircissements

Par **domat**, le **09/06/2015** à **23:42**

bjr,

dans votre décompte, il manque 8/10 d'usufruit.

je ne comprends pas pourquoi votre tante a 13/16 de NP et vous seulement 3/16.

il y a peut être eu des donations.

cdt

Par **fanto**, le **10/06/2015** à **00:10**

Pardon , je me suis mal exprimé ,il est inscrit sur l'acte de vente remis par le notaire que ma grand-mère a la totalité de l'usufruit, soit 2/10 du montant de la vente du terrain (à ce que je comprends).

Concernant la différence de NP ,je pense aussi à des donations pour lesquelles je n'étais pas au courant.Est-il possible qu'il en soit de même au niveau de la succession suite au décès de

ma grand-mère ?